



Reçu à la Préfecture
le

Publié le

SÉANCE DU MARDI 10 MARS 2026 À 10H00

Président de séance : Mr Pascal BUGIS

Étaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS , M. Pascal BUGIS, M. Arnaud BOUSQUET, M. Marc PONNELLE.

Étaient absents :

Mme Julie CAPO ORTEGA.....

Mme Christel AIZES

M. Xavier BORIES

Mr Yannick CANADAS

Reçu le

10 MARS 2026

Préfecture du Tarn

A assisté également à la séance : Sandrine SERRANO

REGIE CASTRES EVENEMENTS

DCA n°DEL2026-06 – 10/03/26

Décision relative au maintien de la séance et à la désignation d'un président de séance

Le Conseil d'administration de la régie personnalisée Castres Événements, réuni le 10 mars 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R.2221-1 à R.2221-52 relatifs aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière;

Vu la convocation adressée aux membres du Conseil d'administration en date du 04 mars 2026, fixant la réunion du Conseil au 10 mars 2026 et comportant l'ordre du jour correspondant ;

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont été régulièrement convoqués;

Considérant qu'il ressort de l'appel des membres présents ou représentés que le quorum requis pour délibérer est atteint ;

Considérant l'absence de la Présidente à l'ouverture de la séance ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration, organe collégial de la régie, de veiller au bon fonctionnement de l'établissement public et à l'exercice de ses compétences ;

Considérant que l'absence du président d'un organe collégial ne fait pas obstacle à la tenue de la séance dès lors que le quorum est atteint et qu'un président de séance peut être désigné parmi les membres présents afin d'assurer la direction des débats ;

Le Conseil d'administration décide :

Article 1 – Le quorum étant atteint, la séance du Conseil d'administration du 10 mars 2026 est maintenue.

Article 2 – Le Conseil d'administration décide de poursuivre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la convocation initiale.

Article 3 – M. Pascal Bugis est désigné président de séance.

Article 4 – Le président de séance dirige les débats et met aux voix les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve que le quorum étant atteint, la séance du Conseil d'administration du 10 mars 2026 est maintenue.
- décide de poursuivre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la convocation initiale.
- approuve que M. Pascal Bugis est désigné président de séance.
- approuve que Le président de séance dirige les débats et met aux voix les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DE SEANCE



Pascal BUGIS



Reçu le
16 MARS 2026
Préfecture du Tarn

Reçu à la Préfecture
le
Publié le

Reçu le
16 MARS 2026
Préfecture du Tarn

SÉANCE DU MARDI 10 MARS 2026 À 10H00

Président de séance : Mr Pascal BUGIS

Étaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS , M. Pascal BUGIS, M. Arnaud BOUSQUET, M. Marc PONNELLE.

Étaient absents :

Mme Julie CAPO ORTEGA.....

Mme Christel AIZES

M. Xavier BORIES

Mr Yannick CANADAS

A assisté également à la séance : Sandrine SERRANO

REGIE CASTRES EVENEMENTS

Délibération n°DEL2026-05– 10/03/26

ADMINISTRATION – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE A TITRE ONEREUX POUR UN LOCAL DESTINE A L'ESCAPE VENITIENNE.

Rapporteur : Pascal BUGIS

Vu le projet artistique et événementiel de l'Escapade Vénitienne organisé dans le cadre de la Festa sull'acqua,

Vu les contraintes techniques liées au stockage et à la manipulation des barges, nécessitant l'intervention d'une grue dont le coût s'élève à plus de 4 000 € par déplacement,

Considérant la nécessité de limiter ces déplacements aux seules phases d'entrée et de sortie d'eau pour des raisons budgétaires,

Considérant que le lieu de stockage doit également permettre la fabrication et le montage des décors ainsi que les répétitions des danseuses,

Considérant que le local actuellement mis à disposition par la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet ne permet que le stockage pour des raisons de sécurité et ne répond pas aux besoins opérationnels de l'évènement,

Considérant qu'un bâtiment répondant à l'ensemble des contraintes techniques et artistiques a été proposé à la location par l'Établissement Public Foncier du Tarn pour un montant mensuel de 960 € TTC,

Considérant que le projet de convention d'occupation précaire est annexée à la présente délibération,

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le principe de la **conclusion d'une convention d'occupation précaire à titre onéreux** avec l'Établissement Public Foncier du Tarn pour un montant mensuel de 960 € ttc, destiné au stockage, à la préparation technique et aux répétitions de l'Escapade Vénitienne ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à **signer ladite convention**, ainsi que tout document s'y rapportant.

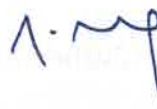
Les crédits nécessaires au financement de ces dépenses seront inscrits au budget primitif 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le principe de la **conclusion d'une convention d'occupation précaire à titre onéreux** avec l'Établissement Public Foncier du Tarn pour un montant mensuel de 960 € ttc, destiné au stockage, à la préparation technique et aux répétitions de l'Escapade Vénitienne.
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à **signer ladite convention**, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DE SEANCE



Pascal BUGIS



Reçu le
16 MARS 2026
Préfecture du Tarn

Reçu à la Préfecture
le
Publié le

SÉANCE DU MARDI 10 MARS 2026 À 10H00

Président de séance : Mr Pascal BUGIS

Étaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, M. Pascal BUGIS, M. Arnaud BOUSQUET, M. Marc PONNELLE.

Étaient absents :

Mme Julie CAPO ORTEGA.....
Mme Christel AIZES
M. Xavier BORIES
Mr Yannick CANADAS

A assisté également à la séance : Sandrine SERRANO

REGIE CASTRES EVENEMENTS

DCA n°DEL2026-04 – 10/03/26

CULTURE – EVENEMENTS 2026 – PROGRAMMATION DU 1^{ER} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur : Pascal BUGIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1 à L.2221.10,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Castres en date du 18 février 2026 établissant le programme 2026 des événements confiés à la régie Castres Evénements

Il convient de fixer le programme des événements pour la période du 1 janvier au 30 septembre 2026

- Le salon de l'habitat, des loisirs et du vin
- La saison estivale du Coche d'eau

- La guinguette des bords de l'Agout
- La Fête nationale
- L'escapade vénitienne

Le budget prévisionnel de l'ensemble de cette programmation s'élève à 763 946,47 € HT soit 916 735,76 € TTC.

Ces évènements sont directement organisés par la régie Castres Evènements. Les évènements organisés pour le compte de la ville de Castres font l'objet de contrats, de conventions ou lettre de commande.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le programme des évènements du 1^{er} janvier au 30 septembre 2026,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les contrats, conventions et tout document relatifs à cette programmation.

Les crédits nécessaires au financement de ces dépenses seront inscrits au budget primitif 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le programme des évènements du 1^{er} janvier au 30 septembre 2026.
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les contrats, conventions et tout document relatifs à cette programmation.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DE SEANCE



Pascal BUGIS



Reçu le
16 MARS 2026
Préfecture du Tarn

Reçu à la Préfecture
le
Publié le

SÉANCE DU MARDI 10 MARS 2026 À 10H00

Président de séance : Mr Pascal BUGIS

Étaient présents : Mme Baya ALGAY, Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS, M. Pascal BUGIS, M. Arnaud BOUSQUET, M. Marc PONNELLE.

Étaient absents :

Mme Julie CAPO ORTEGA.....
Mme Christel AIZES
M. Xavier BORIES
Mr Yannick CANADAS

A assisté également à la séance : Sandrine SERRANO

REGIE CASTRES EVENEMENTS

DCA n°DEL2026-03 – 10/03/26

CULTURE – EVENEMENTS 2026 – FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur : Mr Pascal BUGIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1 à L.2221.10,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Castres en date du 17 février 2026 établissant le programme 2026 des événements confiés à la régie Castres Evénements

Considérant qu'il appartient à Castres Evénements de fixer les tarifs des prestations correspondantes

Il convient de fixer les tarifs des prestations ci-dessous pour la période du 1 janvier au 30 septembre 2026 :

- La saison estivale du Coche d'eau
- La guinguette des bords d'Agout
- La Fête nationale
- L'escapade vénitienne

Les prestations comprennent la création artistique, les charges de fonctionnement, de personnels et le coût lié à chaque évènement

Le budget prévisionnel de l'ensemble de cette programmation s'élève à 720 946,47 € HT soit 865 135,76 € TTC.

Ces évènements sont directement organisés par la régie Castres Evènements pour le compte de la ville de Castres dans le cadre de contrats, de conventions ou lettre de commande.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver les tarifs des prestations du 1^{er} janvier au 30 septembre 2026,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les contrats, conventions et tout document relatifs à cette programmation.

Les crédits nécessaires au financement de ces dépenses seront inscrits au budget primitif 2026.

Annexe : Tarifs des prestations confiées par la ville de Castres

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve les tarifs des prestations du 1^{er} janvier au 30 septembre 2026.
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les contrats, conventions et tout document relatifs à cette programmation.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DE SEANCE



Pascal BUGIS

Reçu le
16 MARS 2026
Préfecture du Tarn

TARIFS DES PRESTATIONS CONFIEES PAR LA VILLE DE CASTRES
Du 1er janvier au 30 septembre 2026

Evenements	HT	TTC
Escapade Vénitienne	307 297,00	368 756,40
La guinguette des bords d'Agout	180 618,87	216 742,64
La Fête nationale	52 267,60	62 721,12
la saison estivale du Coche d'eau	180 763,00	216 915,60
Total	720 946,47	865 135,76

